



## MINISTÈRE DES OUTRE-MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Covid-19 : le ministère des outre-mer annonce deux nouvelles mesures pour mieux accompagner les étudiants ultramarins actuellement en mobilité dans l'hexagone**

**Paris, le 20 avril 2020** – Le président de la République a annoncé le 13 avril que les établissements universitaires ne ré-ouvriraient pas avant la rentrée universitaire.

#### **1. Lancement d'un recensement des étudiants souhaitant rentrer dans leur territoire.**

Afin de préparer le retour des étudiants dans leur territoire en toute sécurité pour eux et pour leurs proches, il est nécessaire de connaître le nombre d'étudiants qui envisagent de rentrer sur chaque territoire et à quelle échéance au regard des modalités d'examen fixées par les établissements scolaires ou universitaires.

Ces informations permettront à l'Etat d'anticiper les besoins et les modalités de mise en quatorzaine, en lien avec les territoires et en partenariat avec la délégation interministérielle à l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer (DIECVI), les CROUS et l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM).

Pour ce faire, les étudiants et lycéens concernés pourront se manifester dès le dimanche 19 avril sur la plateforme d'entraide [www.outremersolidaires.gouv.fr](http://www.outremersolidaires.gouv.fr) par le biais d'un questionnaire dédié à ce sujet. Le formulaire de recensement est disponible [en cliquant ici](#).

Les étudiants et lycéens ont jusqu'au samedi 2 mai pour s'inscrire sur la plateforme. Le recueil des informations des étudiants est réalisé en limitant strictement les informations nécessaires dans une logique de protection de la vie privée. Les données seront détruites à l'issue de la crise sanitaire.

#### **Service presse**

Tél : 01 53 69 26 74

Mél : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr)

Hôtel de Montmorin

## 2. Lancement d'un appel à projet pour renforcer l'accompagnement social des étudiants ultramarins.

Cet appel à projet est lancé pour renforcer l'action d'accompagnement social réalisé par les associations au profit des étudiants dans quatre domaines :

1. La réalisation des démarches administratives en vue d'obtenir des aides auprès des différentes institutions, telles que le CROUS.
2. Le soutien pour lutter contre l'isolement.
3. Le soutien pour l'obtention d'aides alimentaires.
4. Le soutien pour la mise en œuvre de tutorat.

Les porteurs de projet pourront déposer leur dossier jusqu'au 24 avril 2020 auprès de la DIECVI à l'adresse mail suivante : [sp-delegation@outre-mer.gouv.fr](mailto:sp-delegation@outre-mer.gouv.fr). Le dossier complet est accessible [en cliquant ici](#).

Annick Girardin, ministre des outre-mer, déclare : « *Les étudiants ultramarins ont d'ores et déjà fourni de gros sacrifices face à la crise du Covid-19. Une majorité d'entre eux a continué à lutter au quotidien contre l'épidémie en restant dans leurs logement ou chambre universitaire. Le gouvernement continuera de les soutenir afin qu'ils puissent se concentrer sur l'essentiel : la réussite de leurs études. Une nouvelle étape s'engage parallèlement : permettre à celles et ceux qui le souhaitent un retour dans leur territoire dans les meilleures conditions sanitaires possibles pour eux et pour leurs proches.* »

\* \* \*

### Ressources utiles

- Lien vers le formulaire de recensement des étudiants basés en métropole : <https://outremersolidaires.gouv.fr/questionnaire-ultramarins-mobilite/>
- Lien vers dossier pour répondre à l'appel à projets : <http://www.outre-mer.gouv.fr/lancement-dun-appel-projets-renforcer-laccompagnement-des-acteurs-associatifs-pour-les-etudiants>

#### Service presse

Tél : 01 53 69 26 74  
Mél : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr)  
Hôtel de Montmorin